

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUN 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.138

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNATAIRE - ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°2020.06.97 du conseil communautaire de la CdC des hauts du Perche en date du 8 juin 2020.

Vu le courrier d'observations du bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité de la préfecture de l'Orne en date du 13 juin 2022.

Monsieur le Président précise que le bureau est composé des vice-présidents et peut être composé d'autres membres. Le nombre de Vice-présidents a été arrêté à sept. Il convient dès lors d'identifier le nombre des autres membres présent éventuellement au sein du bureau. Ce dernier n'est pas encadré par la loi, ils sont désignés au scrutin secret et uninominal à défaut de précision d'autres modalités.

Parmi le sept Vice-présidents précédemment élus trois sont également Maires de leur commune. Il s'agit de Monsieur Pascal COUDRAY Maire du Pas Saint l'Homer, monsieur Franck POIRIER Maire de Tourouvre au Perche, et madame Evelyne REVET Maire de La Ventrouze.

Monsieur le Président, Maire de Beaulieu, rappel aux membres du conseil communautaire que lors de sa séance du 8 juin 2020, le conseil communautaire a ouvert le bureau aux maires du territoire de la communauté de communes des Hauts du Perche n'ayant pas de fonction de vice-président, à savoir : Madame EDOU Bernadette, Maire du Mage, Messieurs BAILLIF Christian Maire de Longny-les-Villages, BLOTTIERE Philippe Maire de Bizou, JUSZEZAK Jean Claude Maire de Charencey, MICHEL-FLANDIN Patrice Maire de L'Hôme-Chamondot, GUILLET Denis Maire des Menus.

Dans cette composition, l'ensemble des maires du territoire de la communauté de communes des Hauts du Perche pourrait être représenté au sein du bureau et permettre d'instaurer ainsi une conférence des maires permanente.

Cependant au vu de la charge de travail importante supportée par le Vice-président en charge du développement économique, du tourisme, de l'urbanisme, des zones d'activités et des AAGV. Le président fait appel à un membre du Conseil communautaire pour intégrer et élargir ainsi le nombre de membre du bureau.

Madame Virginie DJENNADI-MENGHNI, fait acte de candidature.

Monsieur le Président propose que les membres du conseil communautaire se prononcent par vote, pour l'élection de ce nouveau membre au sein du bureau.

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Au terme du vote Madame Virginie DJENNADI-MENGHNI est élue à l'unanimité des votants soit 30 voix, membre du bureau de la Communauté de Communes des Hauts du Perche en charge du Tourisme.

Au terme de ces votes, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants soit 30 voix, désigne la composition du bureau communautaire comme suit :

- Monsieur le président,
- Les sept vice-présidents
- De conseiller au nombre de 7 (Madame EDOU Bernadette, Maire du Mage ; Monsieur BAILLIF Christian, Maire de Longny-les-Villages ; Monsieur BLOTTIERE Philippe, Maire de Bizou ; Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude, Maire de Charencey ; Monsieur MICHEL-FLANDIN Patrice, Maire de L'Hôme-Chamondot ; Monsieur GUILLET Denis, Maire des Menus ; Madame Virginie DJENNADI-MENGHNI, conseillère municipale de Tourouvre au Perche).

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

